

Tarif des Annonces
Membre Non-payé
Première insertion, par ligne, 10 c.
Insertions subséquentes, 5 c.
Petites Annonces
Noces, 15
Mariages, 25
Décès, 25
"Le Quotidien"
Belle No. 5, Lévis, P. Q.
Telephone No. 500

MERCIER & CIE, EDITEURS-PRIMERS

VENREDI 1er MARS 1889

12, 14, 16 et 18 COTE DU PASSAGE, LEVIS

No 197

Tarif d'Abonnement
LE QUOTIDIEN
Par an, payable d'avance, 1.00
Six mois, 0.50
Trois mois, 0.25
L'abonnement se paie en avance.
Le Journal de Fraserville
"Le Journal de Fraserville"
Abonnement: 50 cents par an.

VOL. I

Biere & Porter Labatt

Voulez-vous un Brouvage Nutritif
Une Bière et un Porter très purs
supérieurs à tous autres au Canada et qui
peuvent être comparés avantageusement
avec les Bières et Porters étrangers? Faites
usage de la célèbre
Bière et Porter Labatt de London, Ont.
C'est la meilleure, la plus pure et la plus
favorable à la santé.
C'est cette bière qui a remporté les premiers
prix aux expositions universelles de
1876 1877 et 1878, c'est la Bière et Porter
par excellence d'après analyses les plus re-
sponsables du Canada et tous les connaisseurs
sont d'accord à reconnaître sa supériorité.
Demandez à vos épiciers cette célèbre
Bière et voyez à ce que vous payez.
En vente en gros et en détail chez

P. J. MONTEUIL
Agent
Côte du Passage, Lévis
Levis 3 Fév. 1889

FRUILLON DU QUOTIDIEN
1er Mars 1889

LE PRIX du BONHEUR

TROISIEME PARTIE

MME VERDIER

—Ça n'aurait cependant rien de surprenant fit observer man Baudu. Et le malheur veut qu'il entre en route chez un mastroquet et qu'il y trouve un camarade, il n'en sortira plus.

—Rien à craindre de ce côté répliqua le jeune homme. Ce matin je lui ai donné de bons conseils.

—Turlututu! s'écria la patronne. Voilà deux bonnes années que je lui en donne, moi-même, et c'est comme si je chantais "J'ai du bon tabac" sur l'air de "Femme sensible".

—Aujourd'hui je réponds de lui.

—Pourquoi n'est-il pas là?

—Il est descendu à la Halle. Il veut vous faire une surprise.

—Depuis huit heures du matin qu'il est partie avec un panier d'osier et un petit sac de cuir, il a eu le temps de dévaliser les Halles centrales. Ah! le chéoupan! Ces jours-ci nous aurons ensemble une explication. Aujourd'hui, je ne veux pas bougonner. Sur ce, mes enfants je trinque avec vous, et je retourne à mes fourneaux. Il y a de la besogne.

Le temps passait.

Deux ou trois parents invités au repas arrivèrent successivement puis l'oncle chez lequel Paul avait diné à Bercy, le soir du sauvetage de René.

Victor Beralie paraissait soucieux.

—Ça avez vous, mon ami? lui demanda tout bas l'étudiant.

—Eh! perbleu, répondit le contre maître, j'ai peur, monsieur Paul, que maman Baudu n'ait raison et que Richard ne nous manque de parole. Il ne se corrige pas et cela me chagrine et m'inquiète. Richard est d'un caractère faible... quand il a un verre de vin dans la tête il se laisse entraîner par le premier venu. S'il me jouait le tour de se griser aujourd'hui, je ne lui pardonnerais pas.

—Allons... allons... de la patience... il est encore de bonne heure... votre frère sera raisonnable... il se souviendra de vos recommandations... il va venir.

L'entrée d'un nouvel invité interrompit l'entretien confidentiel de l'étudiant et du contre-maître.

II

Quittons pour un instant le restaurant de l'avenue de Saint-Mandé, retournons de quelques heures en arrière, et conduisons nos lecteurs dans le logement exigü de Jarrelonge.

Le veur de Leopold Lantier retournait de précautions pour ne point dans les griffes de son ex-complice. Il avait appris qu'un

inconnu était venu le demander dans l'un de bouges qu'il fréquentait d'habitude. Or, le signalement de cet inconnu se rapportait exactement à celui de l'évadé de Troyes.

—J'étais bien sûr qu'il me chercherait partout... pensa Jarrelonge, mais je serai plus malin que lui... il ne me trouvera pas.

Par mesure de prudence le bandit sortait de grand matin pour se procurer des provisions restait enfermé chez lui tout le jour et la nuit venue, allait, bien déguisé, prendre l'air sur les boulevards extérieurs.

Il tuait le temps en continuant la lecture des "Souvenirs" du comte de Terrys qui l'intéressaient fort mais cette lecture touchait à son terme, le manuscrit n'ayant plus que quelques pages.

À mener une vie si monotone et les heures, lui semblaient longues, et son ennui grandissait à mesure que passaient les jours.

—Je me "fais vieux" ici... se disait-il parfois, si ça continue j'aurai des cheveux blancs avant six semaines... j'irais cependant bien manger une friture à la campagne, même par la neige... Ça me retremperait... B! dimanche prochain, à tout hasard, je me payrai ça.

Le dimanche était arrivé, Jarrelonge, se couchant tôt, se levait dès l'aube. Il se leva, s'habilla rapidement, alluma son poêle et alla chercher son déjeuner.

La journée s'annonçait comme devant être splendide.

—A midi je prendrai mon vol du côté de la barrière du Trône... murmura le libéré, je rencontrerai pas là quelques camarades, car on s'ennuie à se promener tout seul... je lui offrirai de la régaler... Nous irons à Vincennes et de la Nogent.

En attendant midi Jarrelonge déjeuna, puis reprit la lecture des "Souvenirs" du comte. Tout en lisant, il pensait :

—En art-il fait des voyages, ce coco là! Il dépensait à ça tous ses revenus... Ça aura taquiné sa fille et, pour jurer des millions, elle lui a donné de la mort-aux-rats.

Je comprends ça mais elle s'est laissée pincer, et c'est bête... Je suis sûr que ça l'amusait d'écrire sa vie, le bonhomme.

Si j'écrivais la mienne ça serait rigolo... seulement j'aurais trop de fois à raconter et mes lecteurs pourraient trouver ça monotone.

Jarrelonge interrompit son monologue.

Il venait de tourner une page s'arrêta devant quelques lignes tracées à l'encre rouge entre une double rangée de guillemets.

—Tiens! tiens! dit-il en lisant, le bonhomme s'est trompé d'endroit... au lieu de voir noir il voyait rouge... C'est peut-être la mort-aux-rats qui lui produisait cet effet là... Qu'est-ce que c'est que ce griffonage, après lequel il n'y a presque plus rien?

Il lut :

"J'ai toujours refusé de con-sulter un médecin, par le motif que je fais profession, à l'endroit de la science médicale, d'une incréduité complète.

"Ce qui m'a soutenu, ce qui m'a permis de vivre, quoique mortellement atteint, c'est un remède mystérieux, connu de moi-même seul en Europe."

"Ce remède, — le plus violent des poisons peut-être si on l'administre sans méthode et sans prudence, est le venin desséché d'un reptile des tropiques, la crotale.

Le libéré s'arrêta.

—Ah! par exemple, fit-il après avoir relu la phrase que nous venons de reproduire, s'empoisonner pour se faire vivre, c'est ça une drôle d'idée!!

Il poursuivit :

"Une boîte de cristal de roche contient ce qui reste de ce poison-sauveur."

"Cette boîte se trouve dans le petit meuble où sont renfermés ces souvenirs.

"Si, après ma mort, en présence de mon corps saturé de poison, on accusait quelqu'un d'un crime, la présente déclara-

tion suffirait pour justifier l'innocent..."

—Tonnerre! s'écria Jarrelonge en se frappant le front. On a arrêté la fille du comte et on l'accuse d'avoir empoisonné son père!

Mais c'est tout ce qu'il y a au monde de plus faux!

La demoiselle est innocente comme l'enfant qui vient de naître.

Les juges qui n'y voient pas plus loin que le bout de leur nez sont capables de déclarer et de l'expédier franco de port à l'abbaye de Mont-a-Regret!

Des infirmes, les juges! à Chail-lot! Mais, minute! Je suis là, moi! J'ai dans les mains les preuves de l'innocence de la jeune personne... J'irai les porter au tribunal... J'aime la justice...

Soudain Jarrelonge s'arrêta et au lieu de se frapper le front comme la première fois, il se contenta de la gratter.

—De quoi? De quoi? reprit-il, mais je suis bête à manger du loin, moi! Comment, j'irais porter ça, pour qu'on me demande d'où je tiens l'objet et pour qu'on me mette le grappin dessus à la place de mon ami Léopold qui a volé ce manuscrit dans l'hôtel du comte avec autre chose.

Le gueux!

Voilà pourquoi il lui fallait fausses clefs... il voulait agir seul et se passer de moi!

Le libéré fit une pose assez longue, puis, après avoir réfléchi, continua :

—Ah! ça mais, pourquoi donc a-t-il volé ça? Pourquoi veut-il que mademoiselle de Terrys, innocente, soit condamnée?

—Leopold est un malin... il en montrera-t-il plus roublard.

"Donc il avait un motif..."

"S'il a volé le manuscrit ce n'était pas pour le faire imprimer... —Il y a une question d'argent là-dessous... C'est une question d'argent qui le pousse à laisser la justice supprimer la fille du comte..."

"Et! bien, mais, ça vaut cher cette découverte, et je n'ai pas l'intelligence d'en tirer parti!"

"Ah! mon petit Léopold, je n'ai plus peur de te rencontrer personnellement! C'est moi, au contraire, qui vais te chercher, tu payeras vingt-cinq mille francs pour rentrer en possession de ce livre-là, ma vieille, sinon je t'adresserai sous enveloppe au chef de la sûreté, en ayant soin de corner la paye!"

Il reforma les "Souvenirs" et reprit :

—S'agit de mettre le volume en lieu sûr.

Je vais l'introduire dans la case à double fond où sont mes manuscrits en papier et en or...

Celui qui le dénichera sera un rude malin!

Jarrelonge ouvrit le placard enleva la planche inférieure sous laquelle se trouvait un espace de dix centimètres de hauteur, et glissa le manuscrit dans ce vide.

—En prison! fit-il tout en replaçant la planche qu'il chargea de bouteilles vides, et au secret.

À lous, il était décidé que je ne mangerais pas encore de friture aujourd'hui!

La chose importante est de retrouver Léopold.

Est-il ou n'est-il pas déménagé? Je le saurai bientôt.

Le libéré s'habilla, grimé fort habilement sa figure, mit une perruque qui le rendait méconnaissable et sortit. Il allait droit au passage Tocanier.

Nos lecteurs savent d'avance qu'il ne pouvait y trouver personne.

En réalité Jarrelonge ne comptait pas réussir du premier coup mais il espérait recueillir quelques renseignements grâce auxquels il suivrait la trace de son ex-complice et découvrirait sa nouvelle demeure.

En arrivant au passage, il fut surpris de voir ouverte à deux battants la porte de la cour du pavillon.

Dans cette cour se trouvait une de ces grandes voitures qui

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies de la peau, telles que Ulcères, Plaies, Erythèmes, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle débarrasse le système de toute humeur malsaine, éradique le fongus le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'agent redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulceres Scrofuleux.

Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères et d'éczémas aux jambes. Elles étaient enflées et douloureuses, et les plaies décharnées des quantités de matières purulentes. L'emploi sans succès d'une grande variété de remèdes. En dernier resort j'ai recouru à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médicament m'a fait.

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN,
140 Sullivan St., New York, 23 Juin, 1882

EP Toutes les personnes intéressées sont priées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrit bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., sortit en date du 7 Juin, 1882.

"Souffrant cruellement de l'Éczéma papuleux des jambes, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies de la peau."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et régule l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et agit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la sciatite, l'Épilepsie, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang épais et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
DR. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass.
En vente dans les Pharmacies, prix \$1, six francs pour \$5.

se servent aux transports de mobilier.

Deux hommes déchargeaient des meubles.

—On emménage, pensa Jarrelonge, donc il a déménagé...

je m'y attendais, mais ça me défrise tout de même.

Comment faire?... Bah! qui ne risque rien, n'a rien, je vais essayer.

Il s'approcha des commissionnaires.

—Est-ce que la personne qui emménage est là? demanda-t-il à l'un d'eux.

—Oui... dans le pavillon.

Le libéré se dirigea sans la moindre hésitation vers le petit perron de trois marches.

Au moment où il allait l'atteindre, une femme d'un certain âge parut sur le seuil.

Jarrelonge la salua.

—Est-ce que c'est vous, madame, fit-il, qui prenez possession de cette demeure?

—Moi-même, monsieur...

—Pant-être alors, madame voudriez-vous bien me donner un renseignement...

—Lequel, monsieur?...

—J'aurais besoin d'avoir l'adresse de la personne qui habite ici avant vous.

—J'ignore cette adresse, monsieur.

Le pavillon était vide quand je l'ai loué, je ne puis donc vous l'enseigner, mais le propriétaire le pourrait sans doute...

—En effet...

Où demeure ce propriétaire?

—Tout près d'ici, rue de Probus...

—Et, il se nomme.

—M. Pascal Lantier constructeur.

Jarrelonge tressaillit, tant la surprise qu'il éprouva fut violente.

—Vous dites? s'écria-t-il.

—Je dis :

M. Pascal Lantier.
—Merci, madame.
Il me semblait avoir mal entendu...

Le Renovateur des Cheveux

DE HALL,
VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

À été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et décolorés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RENOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes de pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable. L'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes sébacées, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations algébriques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Changez volontiers la barbe et les favoris en cheveux foncés naturels ou en noir. Le couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation est simple et s'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. Y.
Cherchez tous les marchands de Médecines.

LE "WITNESS"

POUR 1889
PLUS INTERESSANT QUE JAMAIS

Contenant beaucoup d'informations pour les clubs et les abonnés en général.

Une copie de la publication de \$120,000. Le "Christ de l'Évangile", pour le mois de \$25 CENTS est envoyé, à chaque nouveau ou ancien abonné payant sa souscription pour 1889.

DAILY WITNESS AND PICTURE \$3.25 WEEKLY " " " \$1.25

Le NORTHERN MESSENGER, seulement 30 CENTS par an, et publié tous les quinze jours. Le meilleur journal illustré publié pour ce prix. Plusieurs lectures intéressantes propres aux jeunes et aux vieux. Très populaire dans les écoles de dimanche de la Puissance et des États-Unis; aux Bibles de dimanche désirant un bon journal pour distribution, ce journal est envoyé à ses prix.

DR. O. COLLET

PHARMACIEN & CHIMISTE
PROPRIÉTAIRE DE
Dispensaire de Lévis
A L'ENCOIGNE DES
Côtés Davidson et du Passage
LEVIS

A cette nouvelle pharmacie vous trouverez les produits chimiques et pharmaceutiques les plus purs et les plus nouveaux, ainsi qu'un choix complet d'articles de toilette et de fantaisie constant en Brosses, Peignes, Éponges, Chamons, Pommes, Poudres de toilette, etc., etc.

Nous venons de recevoir une importation directe de parfums exquis des célèbres maisons Lubin, Legend, Gôtes à Frère, Atkinson, Bolgate, Bertrand & Frère, etc.

Une attention spéciale sera donnée au Laboratoire de Prescription

qui est sous le contrôle immédiat du Dr. O. Collet.

Consultation gratuite de 1 h. à 2 h. p. m. et de 7 h. à 8 h. p. m. au bureau de la pharmacie.

Prescriptions remplies à toute heure du jour et de la nuit, et le dimanche de 1 h. à 4 h. p. m., et de 7 h. à 8 h. p. m.

Nous aurons constamment en mains les célèbres lancettes de F. Lazarus que nous vendrons au plus bas prix.

A VENDRE

OU A
Louer pour 5 années

Une TERRE située au Village de Lévis, à une mille de distance de l'Église de ST-JOSEPH DE LEVIS, contenant environ cent cinquante arpents en superficie, avec les instruments d'agriculture, trois chevaux, huit vaches et autres animaux qui s'y trouvent.

Cette terre peut être exploitée pour la vente du lait: les pâturages y sont excellents. Elle est à proximité de deux grands centres de commerce, Lévis et Québec.

J'ai obtenu le 2e prix pour cette terre au dernier concours pour les terres les mieux tenues dans le comté de Lévis.

Conditions faciles.
S'adresser à
F.-X. COUILLARD,
St Joseph
Lévis.

Popularité!

La popularité de la maison Robitaille, Bernier & Bernier est quelque chose de vraiment extraordinaire.

On n'entend plus parler de elle dans la ville.

Tout Québec admire l'énergie et le courage qu'elle montre dans la guerre acharnée que lui font actuellement ses confrères de St-Roch, à propos de la Salle Jacques-Cartier qu'elle sollicite du Conseil de ville pour y continuer son commerce pendant quelque temps ayant à laisser la Manufacture St Pierre vers le 15 de mars. Ses magasins ne devant être prêts que vers la fin de juin, on a raison de croire que le Conseil sera unanime à lui accorder la Salle qu'elle sollicite avec justice, car toute la ville protesterait contre un tel refus.

Déjà le public sympathise grandement avec la maison Robitaille, Bernier & Bernier, car il a compris que certaines maisons de commerce s'étaient liées ensemble pour lui causer toutes sortes d'ennuis et de misères, entretenant sans doute le beau succès qu'il attend cette maison.

L'encouragement qu'elle a reçu du public depuis quelques jours est vraiment étonnant. Plusieurs pratiques mêmes, d'autres maisons, qu'elle n'avait pas l'honneur de connaître sont venues lui dire franchement qu'à l'avenir elles lui accorderont tout leur patronage, se trouvant indignées du travail honteux qu'on est à faire contre elle depuis quelques jours; aussi, cette maison est-elle décidée plus que jamais de prouver par de nouvelles et grandes réductions sur son stock, toute sa reconnaissance envers le public qui vient si chaleureusement aujourd'hui lui tendre la main pour lui aider à marcher dans le brillant avenir qui se déroule devant elle.

La vente se continuera encore pour quelque temps.

—DANS LA—

MANUFACTURE ST-PIERRE

BAS DE LA RUE

LA COURONNE

ST-ROCH QUEBEC

—CHEZ—

Robitaille,

Bernier &

Bernier

LEVIS 10e MARS 1889

AVIS IMPORTANT

Depuis quelques jours nous avons adressé à nos abonnés des comptes auxquels un grand nombre se sont empressés de répondre. Cependant, il en est d'autres qui semblent se négliger un peu. Et, quoi qu'ils soient le petit nombre, nous avons décidé d'exiger impérieusement le paiement de leurs factures; de sorte que d'ici à quinze jours s'ils ne sont pas conformés à cet avis, nous nous verrons forcés de leur retrancher le journal et de transmettre leurs comptes entre les mains de nos procureurs pour collection.

LE "GLOBE" ET LES JESUITES

En méditant les écrits qui se publient dans la presse libérale d'Ontario depuis quelques jours, ce qu'il en serait de l'équité administrative si nos adversaires avaient tenu le pouvoir à Ottawa lorsque l'acte relatif aux biens des Jésuites a été soumis au veto fédéral.

Le Globe, l'organe de l'opposition, dans un article publié lundi dernier, au sujet des Jésuites a défilé son venin et sa perfidie à travers un extérieur de modérations qui sied bien à la tâche hypocrite qu'il a entreprise.

Nous n'avons pris jusqu'ici qu'une faible part à la polémique si désastreuse qui se livre actuellement dans la presse.

Il est de fait aussi, que la tâche ne nous souriait pas du tout.

La mauvaise foi et le fanatisme avec lesquels la lutte se fait sont tellement désespérants, que nous nous sommes toujours contentés de hausser les épaules avec le public honnête, sans songer à relever ces infamies, ces perfidies dont on voit pourtant des journaux canadiens français et catholiques faire jeu.

Nous tenons cependant pour l'éducation du peuple si profondément catholique de la province de Québec, à mettre sous ses yeux un écrit du Globe qui lui fera connaître jusqu'à quel point l'Électeur est stupide dans sa nouvelle guerre contre le gouvernement fédéral et contre Sir John.

D'abord, le Globe est convaincu que c'est la faute de Sir John si le bill des Jésuites a pu avoir été révisé.

Voici comment il raisonne: "Sir John a fait la constitution et c'est en vertu de la constitution, dit-il, faite par Sir John, que la législature de Québec a pu faire passer cette loi; donc, Sir John est le coupable.

Or, voici son opinion maintenant, sur l'acte dont Sir John est considéré chez lui comme le premier auteur.

Laissons au charge de chaque côté l'expression de ses vœux protestataires et séparément catholiques-romains, nous nous abstenons à l'acte des deux des Jésuites pour les raisons ci-dessous.

1. Ce n'est pas un acte de restitution parce que le nouvel ordre des Jésuites ne peut être identifié avec l'ordre des Jésuites dont les biens échouèrent à la Couronne, excepté si l'on conçoit à la Sainte de Rome le pouvoir de créer une association ayant continué d'existence et de droits civils avec une association qui était morte et enterrée depuis dix ans. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

2. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

3. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

4. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

5. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

6. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

7. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

8. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

9. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

10. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

11. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

12. Nous nous objectons à ce que l'acte soit cause de la validité et le complément d'une concession faite par une législature canadienne dépendant du chef d'une église pour sa réhabilitation et sa sanction. Nous sommes responsables de donner un tel pouvoir au Pape. Il est sans doute, tout aussi capable de restaurer les morts qu'un archevêque de Canterbury, ou qu'un chef de l'Église grec, ou qu'un maître de l'Assemblée générale et résolvant. Mais la croyance qu'il peut ressusciter les morts en donnant le nom des morts à des vivants ne paraît pas admissible. Nos critiques à Québec seront peut-être assez charitables pour avoir pitié de notre lapsus-secus à reconnaître que le Pape d'un mystérieux pouvoir, mais il nous conviendrait de nous nous plaignons parment au point de vue civil.

AU PALAIS LEGISLATIF

On s'attendait que M. Lomieux après son échafaudage avec M. L. P. Pelletier demanderait la production devant la chambre d'une copie de l'enquête tenue au sujet de l'affaire Rebich; mais il n'est encore rien. Cela viedra, pourtant...

À la séance d'hier, M. L. P. Pelletier a, une heure durant, dénoncé avec une sainte indignation, la loi des asiles de 1885, passée par le gouvernement Ross qu'il a pourtant approuvé.

On voit que les menaces d'Addou au dernier caucus, ont produit de l'effet.

Pauvre homme! Et toi, bon comte de Dorchester, il te fallait donc un rénégal politique pour représentant, après avoir eu la plus belle girouette de toute la province.

UN GOUFFRE

A son arrivée au pouvoir le gouvernement actuel s'est lancé dans les grandes opérations financières. Il avait le goût des grands airs et puis, il voulait faire du bruit.

Ses thuriféraires reçurent l'ordre de faire jouer les meilleures trompettes, de crier aux changements et aux merveilles que produisaient ces changements.

Le soin avec lequel on s'acquitta de cette besogne est connu de tous; on sait aussi combien il fut dépeché d'écueils pour étourdir les badauds et leur faire croire à des miracles financiers tels qu'il ne s'en était jamais produits de pareils depuis le commencement du monde et qu'il ne devrait jamais s'en produire d'ici au jugement dernier.

Bref, on appelait les rédacteurs extraordinaires pour s'acquitter de cette tâche payante. Et ce n'est pas pour rien.

« Voyez! voyez! s'écriait-on, toutes les sommes considérables, — (on employait même quelque fois le qualificatif énorme) — qui affluent de toutes parts dans la caisse du peuple depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement qui a à sa tête l'homme le plus extraordinaire des temps modernes, l'énergique M. Merole.

« On nous abusait qu'on! En bien tout, vous en avez reçu des sommes extraordinaires depuis que vous dilapidez les deniers publics; vous en avez reçu des millions de centaines de mille et même des millions de piastres, et cela à part les revenus ordinaires de la province.

« Mais qu'en avez-vous fait?... Vous avez reçu, depuis le 31 janvier 1887, tel qu'il apparaît par les comptes publics, \$47,000 de l'augmentation en route fournie des concessions forestières pour 1887-88, \$47,000 provenant de la même source pour 1888-89, \$100,000 de la vente à l'échère des coupes de bois, \$117,581, des corporations commerciales depuis le 1er juillet 1885 (recette que les conservateurs n'avaient pas de temps qu'ils étaient au pouvoir), \$122,574 de remboursements au fonds d'emprunt municipal, \$100,000 du règlement avec l'Ontario, \$125,000 du règlement avec la corporation de Montréal, \$558,893 d'arrivages des corporations commerciales, \$1,000,000 des emprunts temporaires et enfin \$2,500,000 de l'emprunt à long terme.

« Soit, en deux ans et quelques jours, \$5,717,548, que vous avez reçus, à part les recettes ordinaires de ces deux années financières.

« Qu'avez-vous payé avec ces millions? Voici, toujours d'après les comptes publics:

Dépenses du capital depuis le 31 janvier 1887 jusqu'au 30 juin 1887 — Chemins de fer \$116,306,89; Dépenses du capital depuis le 31 janvier 1887 jusqu'au 30 juin 1887 — Édifices publics \$252,327,48.

Banque Jacques-Cartier \$100,000 Remboursement d'emprunts importateurs \$1,500,000 En 1887-88 — Édifices publics \$469,000.00 En 1887-88 — Chemin de fer \$662,275.00 Jusqu'au 31 décembre 1888 dépenses publiques \$15,416.91; Jusqu'au 31 décembre 1888 — Chemins de fer \$45,423.50

« Soit en tout \$4,749,99 de paiements extraordinaires que vous avez été obligés de faire pendant cette même période.

« Mais si vous soustrayez ce montant de \$4,052,749.99 qui représente les paiements extraordinaires, des \$5,717,548 qui représentent les revenus extraordinaires il devrait rester une balance de \$1,664,799.

« Et cependant, le 1er février vous n'aviez en caisse, détention faite de \$50,601 de mandats encore impayés, mais qu'il faudra payer, et de \$135,459 de subventions payées aux compagnies de chemin de fer en janvier, que la somme relativement mince de \$76,541.

« C'est à dire, qu'entre le montant que vous avez en caisse et celui que vous devriez avoir, il y a une légère différence de \$1,588,258.

« Pourquoi n'avez-vous donc pas expliqué cette petite différence d'un million et demi dans votre discours budgétaire, M. Shahey? et où est donc allé ce million et demi en chiffres ronds?

« Ah! vous ne l'avez pas expliqué, parce que vous n'avez pas d'explications raisonnablement acceptables à donner.

« C'était mieux pour vous; mais le peuple, lui, auquel vous avez promis d'économiser et de diminuer les dépenses, il vous demande où vous avez dispersé ce million et demi.

« Et vous ne lui répondez pas? Non. Eh bien! nous allons lui répondre, nous; c'est notre droit, c'est notre devoir.

Et nous lui dirons à ce peuple que vous avez trompé pour grever les dégrés de pouvoir, et que vous trompez encore, aujourd'hui que vous y êtes installés, nous lui dirons que ce million et demi, vous les grands dénommes et les financiers si habiles à trouver des surplus, vous l'avez pris pour payer les déficits que vous avez accumulés depuis trois ans.

« Et nous lui dirons de plus que ces déficits ne sont que le résultat de la politique de gaspillage que vous pratiquez, qu'au lieu d'avoir promis de gouverner avec économie et de rogner les dépenses partout.

« Et nous lui dirons encore que cela ne peut être autrement. Car notre gouvernement, c'est un gouffre, et un gouffre a toujours du que se pressent toutes vos créatures affamées qui englobent à mesure les millions que vous leur jetez et qui demandent sans cesse et toujours.

Dans notre article de mercredi intitulé: « Deux autres déficits en perspective, il faut lire: "Et le 30 juin 1889 nous en aurons un autre de \$200,000", au lieu de... "\$200,000". Et dans celui d'hier, il faut lire "1885-86 comparé à 1887-88" au lieu de "1886-87".

QUESTION

Le public serait très reconnaissant aux directeurs de la Cie. du pont entre Québec et Lévis, si ces messieurs avaient la bonté de faire publier la liste des souscripteurs avec le montant de chaque souscription, ainsi que le montant total souscrit. C'est une chose importante à savoir que celle-là.

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

Judi, 28 février

Séance de l'après-midi

Deux projets de loi sont adoptés en première lecture.

L'ordre du jour appelle le projet de loi (No 6) pour amender le chap. 5 de la loi des statuts révisés de la province de Québec intitulé "Des asiles d'aliénés."

L'hon. M. GAGNON l'auteur du projet de loi en question, prend la parole.

« Par un amendement apporté à la loi, tout ce qui concerne l'admission d'un patient dans un asile d'aliénés doit être communiqué au bureau du secrétaire provincial. Le bureau médical, composé de trois médecins, devra décider de son côté, avant que l'admission du patient ne soit décidée, si celui-ci souffre réellement d'aliénation mentale.

« C'est la même chose pour la mise en liberté. L'arrangement du patient aura lieu sur l'avis de la majorité du bureau médical.

« Et la vertu de la nouvelle loi, le médecin pourra permettre aux parents, jusqu'à un certain point, de visiter un patient privé.

« Pour éviter tout malentendu, l'entière, la mise en liberté sur essai, et la décharge des patients, leur visite et examen, leur transfert d'un asile à un autre, quand tel transfert n'est pas défendu par le contrat, le contrôle du service médical lorsque tel contrôle n'est pas refusé au gouvernement par le contrat, restent attribués au gouvernement et à ses officiers.

« Les propriétaires de l'asile Saint-Jean de Dieu qui, d'après leur contrat ont le contrôle du service médical, conservent ce contrôle.

« Il reconnaît le mérite de la loi 1885 telle que M. Blanchet l'a fait passer, quoique cette loi n'ait pas assez été. La loi de 1885 pourvoyait comme aujourd'hui à l'établissement d'un bureau médical.

« Il cite les discours prononcés à cette époque par MM. Blanchet et Ross, qui ne voulaient point que la loi viole les contrats passés avec les propriétaires d'asiles.

« Les deux rapports de la commission nommée par le gouvernement arrivent de leur côté à une conclusion identique: c'est que la loi actuelle viole les contrats existants.

« M. BLANCHET défend la loi de 1885. Toute la chambre a été unanime à comprendre que la loi devait être interprétée comme l'interprète le gouvernement. L'opposition elle-même a approuvé le principe de la loi et a même déclaré qu'elle n'allait pas assez loin. Aussi, avons-nous eu raison d'être surpris le lendemain de la passation de cette loi, de voir cette loi dénoncée comme étant attentatoire aux contrats, et comme étant une loi inique.

Séance du soir

M. PELLETIER continue son discours. Il dit que la loi de 1885 créait un bureau chargé du contrôle médical et hygiénique des asiles. Le Dr Howard en fut nommé le président et il persécuta les religieux tant que durèrent ses fonctions arbitraires.

« Après avoir cité le projet des propriétaires de l'asile de St Jean de Dieu, le député de Dorchester dit que le gouvernement Ross n'était pas sincère quand il écrivait en 1885 que les seurs de la Longue-Pointe n'avaient rien à redouter de la nouvelle loi.

« L'orateur se prononce pour le système d'affranchissement tel que celui existant à St Jean de Dieu. Il fait l'éloge des communautés religieuses.

« L'hon. M. TAILLON avoue que le député de Dorchester a démenti

avec chaleur une communauté religieuse qui n'était pas attaquée. Si la loi de 1885 est une tache dans nos statuts, il est peut-être bon de remarquer que M. Pelletier était alors un chaud partisan du ministère Ross. Il lui a fallu un an pour s'apercevoir que c'était une loi inique. Le premier ministre et le secrétaire provincial se trouvent dans une position aussi étrange que le député de Dorchester. Alors on mettait le gouvernement conservateur en garde contre cette classe d'ultramontains qui commencent au ministère actuel et qu'on accusait alors de vouloir nous faire remonter au moyen âge. On allait jusqu'à dire que notre législateur n'allait pas assez loin. Qu'est-il arrivé depuis?

« En 1887, le gouvernement Merole nous a promis une commission de spécialistes, de vrais spécialistes. De qui se composait-elle? De médecins ordinaires, d'un avocat, etc. Un avocat! Était-ce pour régler des questions de droit qui se présenteraient en cherchant à améliorer nos asiles d'aliénés? On l'a envoyé se promener aux États-Unis, au Haut-Canada; elle a visité nombre d'asiles et... il est étonnant qu'elle soit revenue.

« Dans tous les cas, elle a coûté à la province \$10,000. Ce n'est pas un petit coût, — sans allusion à l'an des membres de cette fameuse commission!

« La loi de 1885 a été dénoncée comme immorale, révolutionnaire, franc-maçonnique: c'était enba la désolation dans le temple. Il fallait perdre dans l'opinion publique les ministres qui l'avaient passée, et dans cette tentative on a employé toutes les injures que la mauvaise foi et la haine pouvaient produire. A propos de notre législation concernant les patients privés, on parlait d'omnipotence de l'état, etc.

« Dans son projet de loi actuel, le gouvernement se prononce lui aussi en faveur du contrôle médical. Au député de Champlain de le remarquer, car l'évêque des Trois-Rivières, dans une lettre devenue publique, se prononce contre ce principe. Les deux contrats de l'asile St Jean de Dieu et l'asile de Beauport, déclarent que le gouvernement a le contrôle sur le traitement médical donné aux patients, sur les médecins visiteurs et inspecteurs. Pourquoi tout le tapage fait à propos de la loi de 1885? C'est qu'on avait des haines politiques à assouvir contre les membres du gouvernement conservateur, et on a profité de ce que l'asile St Jean de Dieu était dirigé par des religieuses pour soulever les préjugés contre nous en disant que les bonnes seurs avaient été maltraitées. On exagérât. On n'avait jamais eu d'inquiétude pour les soins ordinaires que les propriétaires doivent aux patients; mais nous avions droit de demander que les soins médicaux fussent suffisants, que le contrôle du traitement appartint au gouvernement. Le chapelain de l'asile St Jean de Dieu lui-même a reconnu dans une lettre qu'il faisait que le gouvernement exerçait un contrôle efficace sur le traitement médical dans les asiles.

« On a parlé des évêques et on nous a reprochés de ne pas avoir suivi leur opinion; on a dit que la loi de 1885 violait les contrats et les immunités ecclésiastiques. Notre loi ne violait pas ces immunités; tous les évêques excepté Mgr Lafèche, l'ont déclaré. Le parti mixte qui est aujourd'hui à la tête des affaires a l'audace de nous accuser de ne pas avoir répondu aux désirs de l'épiscopat. Un vrai comble. Act-on en beaucoup de respect pour l'opinion des évêques pendant l'agitation Riel? Le député de Champlain par exemple, n'a-t-il pas écrit dans une circonstance assez intéressante que Mgr Lafèche et le clergé condamnaient en conduits et lui reprochaient de ne pas suivre son programme? De plus, ceux qui nous font des reproches nous demandent lors de la question de l'Université Laval de résister aux évêques. Ce sont ces mêmes hommes qui nous lancent l'invective. Quelle pénible comédie! On n'est pas sincère, on agit de mauvaise foi.

« Avant 1885, ces questions des asiles étaient traitées sans passion politique par les députés des deux partis on n'avait que l'esprit de charité.

« A partir de cette époque tout a été changé. Les haines ont commencé à jouer leur ignoble rôle, le gouvernement actuel s'est emparé du pouvoir avec l'échafaud de Régina et au moyen de cette question des asiles. Le député de Dorchester nous a accusés de vouloir dominer les seurs de l'asile St Jean de Dieu par la crainte, etc. La supériorité de cet asile n'est pas si facile à effrayer: elle a plutôt effrayé le premier ministre, à ce point qu'il vient aujourd'hui commettre une loi qu'il trouvait bonne et n'allait pas assez loin en 1885. Non, nous ne sommes pas les ennemis des communautés religieuses; nous n'avons aucune antipathie contre elles. Mais nous croyons sincèrement que les exagérations qui ont accompagné la lutte funeste faite au gouvernement Ross sont de nature à faire plus de mal que de bien. Nous en faisons pas de menaces, mais nous craignons que l'agitation faite à propos de la loi de 1885 ne soit préjudiciable à ceux qui l'ont formée et à encouragé.

« La loi de 1885 ne violait pas les immunités ecclésiastiques. Elle a été adoptée avec l'appui du premier ministre actuel. Mais les circonstances qui ont produit le ministère étrange qui gouverne la province veulent que tout cela soit changé. Eh bien, que

changeons et de dispositions nouvelles au point de vue criminel. On introduit une clause pour empêcher l'introduction dans le pays de photographes immorales; et une autre mettant les voleurs de lettres fausses (decey letters) sur le même pied, au point de vue criminel, que les voleurs de lettres véritables.

« Une autre disposition permet au ministre des postes d'élever le port des lettres chargées, assitant notre droit sur ce point au droit anglais et américain. D'ordinaire il n'y aura pas de timbre spécial d'enregistrement. Les lettres pesant un once ou moins ne paieront que trois cents, mais les lettres échangées entre des personnes dans une même ville paieront deux cents au lieu d'un. Toute publication quotidienne ou hebdomadaire sera transmise, par faute de port. Mais les publications manuscrites ou bimensuelles, paieront un centin livre pesant. Le gouvernement fera des arrangements pour la transmission à l'étranger des paquets par la poste.

« M. JONES demande si c'est l'intention du gouvernement de faire de nouveaux règlements concernant la transmission des lettres n'ayant pas le nombre de timbres voulu.

« M. Haggart répond que ce n'est pas l'intention du gouvernement de changer la loi actuelle, tout changement devant nécessairement entraîner des inconvénients sérieux.

INTERPELLATIONS

En réponse à M. Charles Langlois, M. Bowell à qui les Louis Brodeur et Honoré Plamondon ont été remises comme évaluateurs à la douane de Québec. Les remplacements ont dans l'opinion du gouvernement un salaire en rapport avec l'importance de leurs fonctions. Les salaires des évaluateurs à Montréal varient entre \$600 et \$1,800. Ceux de Toronto entre \$800 et \$1,600. Personne à la douane de Québec n'est spécialement préposé à l'évaluation des nouveautés et des épiceries. Les officiers les plus compétents sont ordinairement chargés de cette besogne. Le gouvernement est informé qu'il existe à la douane de Québec depuis 6 ans des vacances qui n'ont pas été remplies. Mais il ne croit pas que le commerce de Québec en souffre. Il y a aujourd'hui 41 employés à la douane de Québec, contre 43 en 1878. Le gouvernement croit ce nombre suffisant.

« Les évaluateurs à la douane de Québec sont actuellement F. Martineau, évaluateur-chef; salaire \$800; J. G. Waters assistant-évaluateur, salaire \$700; E. G. Don, évaluateur temporaire, salaire \$900.

« On reprend ensuite le débat sur la motion de M. Davin pour une adresse demandant copie de tous mémoires adressés au gouvernement par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, qui a siégé récemment à Régina.

« M. Charlton, McDowall et Watson parlent tour à tour brièvement.

« A six heures la séance est suspendue.

Séance du soir

La séance s'est reprise qu'à 8 hrs. 45.

« M. Daly, Davis et Dewdney, continuent le débat sur le Nord-Ouest. Les députés ministériels demandent de nouvelles faveur pour leurs circonscriptions. Les opposants critiquent l'administration du Nord-Ouest, tout demandant que les pouvoirs du Conseil du Nord-Ouest soient plus étendus.

« A 10 heures la chambre s'ajourne.

CAPELLA

La législature de Toronto vient d'abolir les expositions provinciales. C'est M. M. Awey qui leur a donné le coup de grâce. La chambre a consenti cependant à ne donner effet à cette motion que l'an prochain.

« L'exposition provinciale aura lieu pour la dernière fois cette année à Londres. La somme votée à cet effet est de \$4,000.

« M. W. M. Stead, éditeur de la Pall Mall Gazette, bien connu pour les recherches strictement instructives qu'il a faites sur la dépravation des mœurs à Londres, traitant dernièrement au sujet dans une conférence à Strasbourg, disait: "Je suis protestant de même que ceux qui m'accusent; mais il ne faut pas dissimuler, si on mettais un contact avec l'Europe de Londres, une famille catholique et une famille protestante cette dernière serait à moitié perdue après trois ou quatre ans, tandis que chacun des membres de la famille catholique serait resté vertueux." Et M. Stead a ajouté que ce qu'il avait vu en Irlande avait fortifié l'opinion tirée de ses études sociales dans la métropole.

« J'ai été étonné, dit-il, de trouver dans de misérables cahutes des gens profondément vertueux. Je ne puis à tribuer cela qu'à l'influence des prières, au confessionnal et dans la famille. La conséquence est un miracle moral, qui nous console, nous protestants."

PARLEMENT FEDERAL

6ME PARLEMENT.—3ME SESSION

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 28 février.

Séance de l'après-midi

« A trois heures, l'orateur monte au fauteuil.

« M. BROWN fait motion que la mesure concernant la cruauté envers les animaux soit de nouveau inscrite sur les ordres du jour, et la chambre, par un vote de 96 contre 92, y consent.

« L'hon. M. HAGGART présente un bill modifiant l'acte de service postal. Cette mesure comprend une foule de

UNE TERRIBLE CATASTROPHE

Pertes de vie et blessés

NOUVEAUX DETAILS

Le télégraphe nous communique de nouveaux détails au sujet de la terrible catastrophe qui est arrivée sur la voie ferrée à Saint George, Ontario.

L'express de Saint Louis qui passe à St-George vers six heures allant vers l'est, a passé à travers le pont vers l'est, à l'est de cette station, ainsi qu'il est dit dans cet article hier. La locomotive fut écartée des rails de la locomotive et les passagers, le premier char à vapeur, le char à vapeur Pullman et le char à vapeur se dirigèrent à travers le milieu du pont. Le char Pullman, qui contenait la plus grande partie des passagers, a été précipité à bas du pont, tombant complètement sans dessus dessous et tombant sur le côté. Le char à vapeur appuyé contre un pilier à l'extrémité du pont et le char à vapeur est resté sur le pont.

Jamais dans l'histoire de l'ouest d'Ontario, depuis la catastrophe du canal De-Jardins, la population n'a été jetée dans un tel état d'excitation comme à la nouvelle de cet accident. Le train était rempli de passagers et le train était rempli de bagages, de char à passagers, le char à fumoir, un Pullman et le char à bois.

Voici comment l'accident est arrivé, autant qu'on a pu s'en assurer. Le tige du piston se brisa au moment où le train passait à la gare, ce qui fit écarter les rails. La locomotive, le tender et le char à fumoir traversèrent le pont sans encombre, mais au moment où le char à passagers se trouvait près du milieu du pont, la catastrophe se produisit. Le chauffeur s'apercevant que quelque chose n'allait pas bien, sauta à terre et s'efforça de faire passer le train à bas du pont, mais il fut trop tard.

Le char à passagers fut précipité à bas du pont, tomba sur lui-même et tomba sur le côté. Le Pullman resta sur le pont. Il y avait sept personnes dans le char à bois, outre les garçons de table. L'on vint juste-ment d'annoncer le saut et quelques minutes plus tard le char aurait été rempli et tout le monde aurait péri.

TELEGRAPHIE

ANGLAETERRE
Londres, 28 février.

La nouvelle de la nomination de Sir Julian Paucot comme ministre britannique aux Etats-Unis, est semi-officiellement confirmée.

FRANCE
Paris, 28 fév.

Le comte de Paris a donné instruction au comte Dillon de prendre part aux délibérations du comité central conservateur, épousant ainsi ouvertement la cause du boulangisme.

Un officier anglais en retraite a été pris pour Pigott et a été arrêté, hier soir. On pense que Pigott est à Paris et qu'il loge dans un hôtel obscuro.

Le sénat a adopté un projet de loi pour la construction de deux corridors.

Le gouvernement a décidé de supprimer la Ligue Patriotique. M. Paul Desjardins, le président et quelques autres membres ont été arrêtés. Les chefs sont accusés d'avoir exposé le pays à une déclaration de guerre.

ITALIE
Rome, 28 février.

Le premier ministre Crispi s'est démis de ses fonctions.

REUME TELEGRAPHIQUE

Le bill accordant le suffrage aux veuves dans les élections parlementaires a été rejeté par la législature d'Ontario, hier.

Une explosion de gaz naturel a eue lieu à Toronto mercredi, mettant en pièces quatre maisons dont deux en briques et blessant plus ou moins gravement les personnes qui les habitaient.

Un officier du steamer Victoria, arrive de Saint-Domingue, rapporte qu'au commencement du mois on a découvert à Saint-Domingue que Hypolite, le chef des insurgés d'Haïti, avait été tué par quelque'un ayant reçu \$20,000 pour ce crime.

La société Royale d'Orange de Hamilton, Ont., a adopté avant hier soir, des résolutions condamnant le bill des jésuites.

La production totale des 13 moulins à farine en opération, la semaine dernière, à Minnedapois, a été de 95,250 quarts, contre 88,270 la semaine précédente et 107,500 pour la semaine correspondante de 1888.

Les étables de la Whithin Machine Company à Whithinville, ont été incendiées hier matin. 21 chevaux et 2 bœufs ont péri dans les flammes. Les pertes sont de \$20,000.

Avant hier soir, un incendie a détruit le bloc Fairchild à Salem, N. Y. Pertes, \$12,000. M. M. Haggart, Culina & Long, les occupants, prêtent environ \$12,000. Le Review Press perd environ \$5,000. Pertes totales, \$30,000.

Delhi, N. Y. Août 30, 1890.
A l'Association de Tempérance de Père Mathieu:
Messieurs.—Il me fait bien plaisir de pouvoir attester l'efficacité et les qualités restauratrices de votre remède, dans mon propre cas, déplorables s'il en fut jamais. J'ai été huit ans martyr de l'alcool, et au bas de l'épave, parce que tous me croyaient, comme je me croyais moi-même, incurable dans ma soif des boissons enivrantes. L'alcool avait remplacé toute nourriture, et j'étais dans une si grande prostration d'esprit et de corps que j'appelaï la Mort comme un seul lit d'atrie dans mes indicibles souffrances. Un charitable ami me per-uas d'essayer votre inestimable remède. La première bouteille que je pris me renfort et me donna l'appetit et la quatrème m'a complètement guéri. Je n'ai pas eu la moindre rechute. L'appetit et l'énergie me sont revenus. Je m'occupe utilement au dehors de la ville où je me suis retiré pour me soustraire aux associations qui avaient été la cause de mes souffrances, et je n'ai plus aucun désir pour les liqueurs enivrantes. Il y a six mois que j'en ai pris la dernière goutte, et je suis bien sûr que c'est votre remède seul qui m'a rendu à la vie et à mes amis.

COURRIER DE LEVIS

Table with columns: FÉVRIER, Lun., Mar., Mer., Jeu., Ven., Sam., Dim. and corresponding dates and times.

Température
Probabilité de la température pour les prochains vingt quatre heures:
Vents modérés, beau temps, température douce.

Note personnelle
M. le juge Cimon est complètement retablí et est actuellement à Fraserville.

Perdu
Un petit paquet renfermant des boutons et de la lingerie, a été perdu depuis le bateau passer jusqu'au Grand-Tronc.

Une pensée religieuse
Pour le pénitent, la croix n'est pas un vieux trophée pendu à la muraille, mais un objet sacré d'imitation quotidienne (St Thomas d'Aquin.)

L'ami honorable
Quelle grande joie, quelle importante cérémonie que celle d'hier soir à l'Eglise Notre-Dame de cette ville.

Une foule immense et recueillie, se pressait sous les voûtes de notre église qui retentissaient des accents émus de l'orateur sacré; le peuple à genoux pour faire amende honorable au Saint Sacrement; l'autel tout resplendissant de lumières, et aux pieds, le pasteur de la paroisse demandant pardon à Dieu pour ses brebis, voilà le beau, le grandiose, le touchant et l'émouvant spectacle que présentait hier soir l'intérieur de notre temple.

Oh!...qu'il était donc beau de voir toute la population de Notre-Dame, ainsi réunie dans la demeure de Jésus-Christ, s'agenouiller à la voix de son missionnaire, pleurer avec lui, demander pardon avec son pasteur et promettre avec lui de réparer ses égarements! Oh! oui que c'était donc beau!

Ce sont là des actes qui font époque dans la vie d'un homme et d'une paroisse.

Avis
Nos abonnés de la campagne et de l'étranger qui n'ont pas encore sollicité leurs comptes par l'abonnement à notre journal voudront bien le faire d'ici à une quinzaine; si non, nous verrons dans la pénible obligation de leur retrancher le journal et de transmettre leur compte entre les mains de nos procureurs pour collection.

Feit conseil
Voici une petite recette qui ne manquera pas d'être utile aux cuisiniers:
Quatre cuillerées à bouche de confiture, —gros oignon, abrécot ou frauboise. —Une cuillerée à bouche de sucre en poudre, —Mélanger; ajouter quatre feuilles de gélatine dissoute et passée; puis 50 centimes de crème fouettée. Mettre en moule et au frais pendant trois heures, comme la bavaroise. —Pour démouler, tremper le récipient dans l'eau chaude, et renverser sur un plat.

Si l'on choisit la confiture d'abricot pour la confection de cet entremet une goutte de kirsch donnera un goût exquis.

Mlle SOPHIE
Accident
Marí aprés-midi, un jeune ouvrier nommé Thomas O'Hara, employé à la tannerie Jencks, à Sherbrooke, étant en train de prendre une planche au moyen d'une scie circulaire, dont le reste il n'avait pas encore l'expérience du fonctionnement, un fragment de la planche se détacha et vint sur sa figure, le blessant gravement à l'œil. Transporté à l'hôpital, il fut placé sous les soins du médecin. Il est probable que l'œil blessé devra être l'objet d'une opération chirurgicale.

Vente d'une vieille prison
La ville de Sherbrooke vient de vendre la vieille prison à l'enchère publique. Ces vieux débris ont été adjugés pour la somme de \$385 Cette construction était la seconde érigée à Sherbrooke pour la détention des prisonniers. Le premier ou prison faite dans ce qu'on appelait alors le district intérieur de St-François, fut élevé, en 1823, à l'endroit où est maintenant le jeu de balle du Séminaire St-Charles Borromée. Elle était en bois et peu sûre. Les évasions étaient jugées trop fréquentes, la législature provinciale vota des subsides au montant de deux mille louis en 1824 et 1825, pour ériger la bâtisse en briques, dont les murs vont être démolis.

Les Cancers, les tumeurs cancéreuses, sont guéries par les vertes purifiantes de la Salspareille d'Ayer.

Delhi, N. Y. Août 30, 1890.
A l'Association de Tempérance de Père Mathieu:
Messieurs.—Il me fait bien plaisir de pouvoir attester l'efficacité et les qualités restauratrices de votre remède, dans mon propre cas, déplorables s'il en fut jamais. J'ai été huit ans martyr de l'alcool, et au bas de l'épave, parce que tous me croyaient, comme je me croyais moi-même, incurable dans ma soif des boissons enivrantes. L'alcool avait remplacé toute nourriture, et j'étais dans une si grande prostration d'esprit et de corps que j'appelaï la Mort comme un seul lit d'atrie dans mes indicibles souffrances. Un charitable ami me per-uas d'essayer votre inestimable remède. La première bouteille que je pris me renfort et me donna l'appetit et la quatrème m'a complètement guéri. Je n'ai pas eu la moindre rechute. L'appetit et l'énergie me sont revenus. Je m'occupe utilement au dehors de la ville où je me suis retiré pour me soustraire aux associations qui avaient été la cause de mes souffrances, et je n'ai plus aucun désir pour les liqueurs enivrantes. Il y a six mois que j'en ai pris la dernière goutte, et je suis bien sûr que c'est votre remède seul qui m'a rendu à la vie et à mes amis.

JULIN A. GLOVER

Emigration belge
Deux ouvriers agricoles belges, les nommés Bayon Casier, et Cyrille Warlop, tous deux de Wervicq, sont arrivés à Sherbrooke. Ils forment l'avant-garde d'un grand nombre de colons. Leur intention est de travailler dans une ferme pendant quelque temps, pour se mettre bien au courant des travaux, des moeurs et du climat, puis d'acquérir une petite propriété et de s'établir définitivement ici.

Bonne réputation
Le Sirop de Gomme d'Épinette Tolu et Sénéga du Dr. E. Morio, maintient très haut sa bonne réputation dans les eaux de gorge, toux, bronchites, etc. En vente dans toutes les pharmacies.

COURRIER DE QUEBEC

Réparations
La compagnie du Ketchikan fait faire en ce moment des travaux importants à ses quais et à ses bureaux de Québec.

Morts subites
Un jeune homme du nom de Savary, domicilié à St-Sauveur, a été trouvé mort hier matin, à la résidence de ses parents.

Un nommé Picard, charpentier, de Roch, est aussi mort subitement hier matin, à sa résidence.

Le corseur a été notifié et tiendra aujourd'hui une enquête dans les deux cas.

Accident
M. Arthur LeBl, commis au magasin de nouveautés Tanguay & Lévesque, rue et Faubourg St-Jac, travaillant hier matin, pour ses patrons à l'étalage extérieur du magasin Égée-Roy, dont ils ont acheté le fond de commerce, lorsque l'escalabau sur lequel il était monté à glissé et il est tombé sur le sol. Malheureusement, le jeune homme a rencontré dans sa chute un crochet en fer sur lequel il s'est enfilé une égrange blessure sous le menton. Le jeune homme, qui avait perdu connaissance, requit du Dr Morio les soins qui requerraient son état.

Dissolution de société
Lepage et Lachance, marchands de nouveautés, Québec; F. X. Lepage et Louis Lachance, associés.

Notes personnelles
Le révérend Père Desy, S. J., est de retour à Québec.

Son Honneur le juge Plamondon est à Québec depuis mardi.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall fournit le principe nutritif qui atténue et supporte la chevelure.

Le service téléphonique
M. M. MacIntyre et Sis, assistent et vice-président de la compagnie de téléphone Bell, qui sont en ce moment à Québec, ont examiné mercredi un catalogue de plusieurs des principaux marchands, le service téléphonique de la ville. Ils se proposent de visiter Québec et Montréal au printemps.

Banque Nationale
Un journal du matin annonce qu'il a été informé d'une réunion des directeurs, il a été résolu de donner avis à M. Matte, inspecteur de la Banque Nationale, que ses services n'étaient plus requis.

Election d'officiers
A une assemblée des directeurs de la société des prêts et placements de Québec, les officiers dont les noms suivent ont été élus unanimement pour l'année 1889:

F. Knouac, éer., Président. G. Marchand, éer., Vice-Président. L. J. Demers, éer., Sec. Bénédict, éer., E. Lacroix, éer., F. Dionne, éer., F. E. Hamel, éer., D. Arcand, éer.

Eboullanté
Un petit garçon de 27 mois, enfant de M. Bruno Loignon, cordonnier, rue Bedard, S.-Sauveur, est mort lundi, dans d'horribles tourments, après avoir été ébouillanté la veille.

Un déserteur arrêté
Eugène Robitaille, âgé de 19 ans, qui a déserté la Batterie B. à Québec,

il y a environ 4 mois, a été arrêté à Montréal lundi soir, chez M. Emond, où il était employé comme garçon d'écurie. Ce sont les détectives Champo et Carpentier qui ont opéré cette arrestation.

Le sergent Saunders a été envoyé à Montréal et a ramené le déserteur à Québec.

Judiciaire
Les jugements suivants ont été prononcés hier matin, par la Cour de Révision.

Brown et Guenette et al.—confirmé; Langlais et Lafontaine, —renversé; La Société des Bûches et construction de Plante et al. et Alexander opposant, modifié.

Marchibou et Perrault, —confirmé; Corriveau et Marceau, —confirmé; Chandonnet et Paradis, —renversé; Leclerc et Martel, —confirmé; Goupil et Letellier, —infirme; Gauthier et Marchand et Truchon, infirme; saisie tenue et valable; jugement pour \$400. Récusé renvoyé avec dépeus.

Ridique et Roy, renversé; Gilbert et Maréchal, confirmé; Labrecque et Perrault, confirmé; Honan et Maguire et al., modifié.

La Cour de Révision fut casuée ajournée au 5 mars prochain, alors que jugement sera prononcé dans l'affaire de l'élection locale de Québec-Ouest.

M. M. les juges Plamondon, Boute et Bily, composant une cour spéciale, ont entendu hier, les plaidoiries dans la fameuse cause Fraser et Pouliot et al. et Beaulieu et al., opposants.

M. T. Chase Cragin, C. R., représente les Fraser et M. A. H. Poirier, les Beaulieu.

L'affaire a été prise en délibéré. Nouvelles de la Baie St-Paul
On écrit de la Baie St-Paul, en date du 25 février:

La bénédiction du pont en fer à la Malbois au lieu luubi, le 18.

—La pioche qui s'éleva sur les chevaux diminua beaucoup. Il ne resta que quelques cas.

—Les fièvres typhoïdes qui ont sévi depuis 2 mois à la Baie St-Paul ont cessé. Sur 20 ou 30 personnes qui ont été atteintes, une seule est morte.

—Les représentants des maisons John Fisher & Co., Montréal et P. Garneau, Québec, ont laissé la Baie St-Paul, hier, pour le Saguenay.

—Depuis l'automne dernier, plusieurs conférences intéressantes ont eu lieu dans les salles du cercle. Ces conférences ont été données par M. J. Morio, M. P. P., sur la guerre de Sécession—par M. le Dr. M. A. Clément qui a continué la série de conférences qu'il avait commencées l'hiver dernier sur l'hygiène—par M. l'avocat Simard, qui a traité des armes, etc.

Toutes les semaines pendant le reste de l'hiver, nous aurons des lectures par quelques membres du cercle. Ce soir, lundi, M. l'avocat Bouchard doit se faire entendre.

Les élections du Cercle Littéraire ont eu lieu samedi soir, et les mêmes ont été élus, excepté M. Maurice Bouchard, avocat, membre du comité de régé, et Pierre Clément, secrétaire-trésorier, qui se sont retirés parce que leurs occupations ne leur permettent pas de s'en occuper activement comme auparavant.

Président honoraire, Rév. M. N. Tremblay, desservant;—Riv. M. A. Campan, vicaire;—P. résident actif, Jos. Morio, M. P. P.;—Vice-président actif, Dr. C. H. A. Clément;—Secrétaire trésorier, A. Tremblay;—Ass. sec. rés. et sec. corr., Simon Cimon;—Ass. sec. corr., Joseph Potvin.

Comité de régé.—A. H. Simard, avocat, Ch. Boivin, N. P. P. Gagnon, maire, Dr. A. Simard, George Cimon, dép. rég. et président du club dramatique.

—Le feu s'est déclaré dimanche dernier, à 3 heures p. m., dans les écuries et granges de M. Xavier Tremblay, qui ont été entièrement détruites par l'élément dévastateur. M. Tremblay a perdu plusieurs bêtes à cornes, un grand nombre de moutons, de volailles, tout son foin, etc. Il a pu sauver trois chevaux. Ce qui est le plus triste, c'est qu'un jeune homme âgé de 16 ans, a perdu la vie en voulant sauver les animaux de M. Tremblay. Le toit s'est effondré sur lui et il n'a pu être retiré de dessous les débris qu'après une demi-heure. Il n'a que trois pou d'assurance sur la liaison seulement, à la Liverpool London et Globe. Les pertes sont considérables. M. le coroner C. H. A. Clément a tenu une enquête sur le corps du malheureux jeune homme, Joseph Gagné, et les membres du jury ont rendu un verdict conformément aux faits.

Par-ci par-là
La corporation de Québec demande des soumissions pour la confection d'uniformes à été pour les pompiers.

—Une conférence a été donnée hier, devant la société littéraire et historique, Québec, par M. A. A. ha. Sujet: "La température et la lune".

—A la cour de police, un suburgiste a été condamné à \$30 d'amende et aux frais, pour avoir vendu des spiritueux le dimanche.

On a terminé l'enquête au sujet du vol commis chez M. Boute, à St-Sauveur, par un nommé Gamacho.

Un jeune homme de 22 ans environ, nommé Arthur C. et mécanicien de son état, a été arrêté par les agents de la sûreté, pour avoir volé plusieurs pelles de fer. Ce jeune vaurien, qui pourrait gagner sa vie honorable-

ment, préfère fréquenter des coquins et faire le désespoir de ses respectables parents. Il a avoué sa faute, et comme il est soupçonné d'autres vols il a été envoyé en prison.

La consommation guérie
Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales, la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asme et toutes les Affections des Poux-mons et de la Gorge, et qui guéri radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les maladies Nerveuses, après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est de son devoir de le faire connaître aux malades. Poursé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'offrirai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. Norris, 149 Power's Bloc, Rochester, N. Y.

DIRES
NAPLIN.—Hier matin, en cette ville, à l'âge de 13 mois et 25 jours, Marie Blanche-A. se fit le bien aimé de M. J. Naulin, capitaine de M. M. Carrier Laine & Co.

Les funérailles auront lieu dimanche après midi à une heure.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMERCIAL

MARCHE EN DETAIL
Québec, 1er mars 1888.

Table listing various goods and their prices, including flour, sugar, and other commodities.

MARCHE AU CUIR

Table listing leather goods and their prices, such as cowhide, horsehide, and sheepskin.

PEAUX ET OLIRS

Table listing furs and oils and their prices, including marten, fisher, and other types.

VENTE A GRAND SACRIFICE

MEUBLES DE MENAGE
A VENTE PRIVÉE
M. G. J. LAVERDIÈRE ayant décidé d'aller se fixer ailleurs prochainement, vendra à vente privée d'ici au PREMIER DE MARS prochain tout son ménage consistant en: PIANO, SOFA, CHAISES, TABLE de cuisine, COUCHETTES, PAILLASSES à ressort, MATÉLAS, POELES, ARMOIRES, USTENSILES de cuisine, etc. etc. etc.

Aussi MOULIN à coudre, MOULIN à tricots, etc.

Mme Laverdière préfère vendre à vente privée les dits meubles et faire bénéficier les acheteurs des frais que tout acquiesse généralement.

Le tout est en très bon ordre. Conditions faciles. S'adresser à THEODORE CARRIÈRE Rue Cabot, Lévis, 28 février 1888—1 ms

TERRE A VENDRE

Une belle TERRE située au 5ième rang de la concession PINTENDRE de LEVIs, de 6 arpents de large sur 39 de long. 22 arpents de cette terre sont propres à la culture.

Outre une résidence privée, ainsi que grange à manger pour menuiserie et hangar pour le bois il y a deux moulins dont l'un à eau et l'autre à batte.

Le tout est en très bon ordre. Conditions faciles. S'adresser à GEORGE ROY, marchand, rue Fraser.

Maison à vendre
Une magnifique MAISON, avec jardin et dépendances, située rue St-George, Lévis, près de l'église, dans laquelle il y a deux beaux logements de 7 appartements chacun. Il y a un renvoi d'eau dans chaque logement.

S'adresser par lettre à P. F. BOULANGER 84 Rue des Pêcheurs, Québec Lévis, 26 Fév. 1888

POISSONS FRAIS!

Les marchands de la côte sud n'ont pas besoin de se rendre à Québec pour se procurer les différentes sortes de poissons qu'ils ont besoin pour leur clientèle. Les poissons ont été pris dans les Provinces Maritimes une grande quantité de poissons de première qualité, à la suite de:

MOQUE FRAICHE, HADDOCK FRAIS, MORUE FUMÉE, HARENG FUMÉ, et HARENG FRAIS

qu'ils offrent au vente au gros, aux marchands, à des prix qui défient toute compétition sur le marché de Québec et ailleurs.

Les marchands des environs et de la campagne, sont priés de faire une visite à notre établissement avant d'aller faire leurs achats à Québec, car ils trouveront chez nous du poisson de qualité supérieure à d'autres beaucoup plus réduits.

Nos pratiques de Lévis apprennent sans doute avec plaisir qu'elles pourront faire chez nous, leur provision de poisson pour le carême à bas marché.

GOULET & Frère Rue St-Louis, Lévis.

A vendre ou à louer

La MAISON actuellement occupée par le sous-agent comme magasin et résidence privée ainsi que par le Dr NIBOIS comme pharmacien. Cette maison, en briques rouges, est pourvue de toutes les améliorations modernes. Elle est de plus située dans un des meilleurs postes de commerce de Rivière-du-Loup station.

Pour autres informations et conditions de paiement s'adresser au sous-agent. P. X. SAINT-HILAIRE, Horloger et Bijoutier, Rivière du Loup Station, Lévis, 13 fév.—Bf Q et J. F.

Mlle A. Kinsella

Informe ses pratiques et les dames en général qu'elle vient de faire une grande réduction pour faire place aux nouvelles importations.

Vous pouvez vous procurer de jolies garnitures pour ROBES, MANTEAUX et CHAPEAUX, BRODERIES et DÉTAILS à moitié prix.

Aussi un magnifique choix de CHAPEAUX pour Dames et enfants qu'elle offre pour 50 cts.

A LOUER

Une boutique de ferronnerie de première classe à St-Joseph de Lévis, avec l'outillage complet. Conditions faciles. S'adresser à LOUIS RUAL, Marchand, Lévis 6 février 1888 Am.

A vendre ou à louer

HAUT DE MAISON A LOUER
Une excellente maison en bois de 36 par 21 pieds à peu près, située sur la Gourette près de l'église, prise, divisée en haut et bas et occupée actuellement et par M. OLIVIER MICHAUD et NARCISSE GAGNE, circonvallances et dépendances.

S'adresser à EDMOND DUPRE, Marchand, Québec ou à J. E. ROY Notaire, Lévis, Lundi 11 Fév.

CHEVAL TROUVE

M. Xavier Blodreau, marchand, de Saint-Etienne de Lévis, comté de Lévis, a en sa possession un cheval, attelé à une carriole, qui a été arrêté près de sa résidence et le propriétaire de cet attelage n'est pas connu.

Celui à qui il appartient pourra le réclamer en en donnant la description et en payant la pension du cheval et les frais de l'annonce.

Lévis, 22 fév.—O. F.

Grand Avantage

M. George Roy, courtier, informe le public qu'il achètera et vendra toutes sortes d'articles de seconde main, tels que MOUTONS, POELES, VOITURES, HARNAIS, PEAUX de carotte, etc. etc.

GEORGE ROY, Courtier, Rue St-Louis, Lévis, 10 Dec.—Cm.

POMMES, POMMES, POMMES

Je viens de recevoir un grand assortiment de POMMES de garde, consistant en Baldwin, Phoenix, Greening et d'autres variétés. Les marchands et les managères sont invités à venir visiter mon assortiment, satisfaction garantie.

LOUIS BERG, Prix du Depot du Grand Tronc Lévis 21 au

A VENDRE

Une maison appartenant à Mme VEUVE ULRIC ROY, située RUE ST-FELIX, quartier NOTRE-DAME. Cette maison est à deux étages. L'étage principal est bien bâti. Conditions faciles.

S'adresser à GEORGE ROY, marchand, rue Fraser.

